

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Laurence FINAND-GEORGE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 Septembre 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°3

DÉCISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL - 401 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 47 356 €

- 023 – virement à la section d'investissement ➤ - 45 339 €
- 617 – Études et recherches service Projets ➤ - 2 017 €

Administration générale

Dépenses réelles

+ 67 755 € compte 6521 – *augmentation subvention équilibre budget gîtes entreprises*

Recettes réelles

- 17 933 € compte 74124 – *ajustement suite notification des dotations intercommunales*
 - 5 125 € compte 74126 – *ajustement suite notification des dotations des groupements de communes*
 - 16 047 € compte 73223 – *ajustement suite notification FPIC*
 - + 11 274 € compte 73113 – *ajustement suite notification fiscalité TASCOM*
 - + 10 112 € compte 73114 – *ajustement suite notification fiscalité IFER*
 - + 6 794 € compte 748311 – *ajustement suite notification fiscalité compensation perte base CET*
 - + 59 989 € compte 74834 – *ajustement suite notification fiscalité compensation TF*
- Déficit de 18 691 €

Pôle AFE

Dépenses réelles

- + 5 220 € compte 60633 – *ALSH Eglisolles*
- 3 300 € compte 61521 – *Log Mayres*
- 1 920 € compte 61521 – *Log Domaize*

Neutre

Pôle STE

Dépenses réelles

- + 3 644 € compte 617 – *avenant au schéma transfert compétence eau assainissement*
- + 1 100 € compte 6232 – *organisation Conférence des Maires*

Déficit de 4 744 €

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_03-DE
Reçu le 10/10/2023

Pôle ECO

Dépenses réelles

- + 20 000 € compte 617 – APN – étude plan d'eau Ambert
- 1 079 € compte 61521 – aéroport – entretien terrain

Recettes réelles

- + 16 000 € compte 74718 – APN – FNAD étude plan d'eau Ambert
- + 4 000 € compte 74741 – APN – participation Ambert étude plan d'eau

Excédent 1 079 €

Pôle CSV

Dépenses réelles

- + 25 000 € compte 60612 – piscine – électricité
- + 500 € compte 673 – enseignement musical – titres annulés sur exercices antérieurs
- 500 € compte 65888 – éducation artistique et culturelle – autre

Déficit de 25 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent Global d'investissement avant équilibre : 45 339 €

➤ 021 – virement de la section de fonctionnement ➤ - 45 339 €

Administration générale :

Dépenses réelles

- + 42 000 € compte 2051 – Acquisition et formation logiciel Berger Levrault Gestion Financière

Recettes réelles

- + 70 000 € compte 024 – vente dameuse
- + 8 000 € compte 024 – vente maison Arlanc

Excédent 36 000 €

Pôle AFE

Dépenses réelles

- + 27 105 € compte 2031 – étude de faisabilité et préprogrammation rénovation site St Joseph à Cunlbat
- + 1 703 € compte 2188 – opération 259 (Matériel techniques Bâtiment)
- + 55 000 € compte 2041412 – opération 238 (Certificat Economie Energie) – nouveaux dossiers aides Cot
- 10 773 € Compte 20421 – opération 256 (actions PCAET)

Recettes réelles

- + 9 000 € compte 1313 – étude de faisabilité et préprogrammation rénovation site St Joseph à Cunlbat
- + 9 035 € compte 1311 – étude de faisabilité et préprogrammation rénovation site St Joseph à Cunlbat
- + 55 000 € compte 1316 – opération 238 (Certificat Economie Energie) – nouveaux dossiers aides Cot

Neutre

Pôle ECO

Dépenses réelles

- + 1 520 € compte 165 – caution
- + 8 352 € compte 2051 – général tourisme – logiciel taxe de séjour
- + 15 000 € compte 2031 – opération 277 (auberge Col du Béal) – étude Col du Béal
- 21 548 € Compte 2151 – opération 266 (ZAE) – voirie ZI Ambert
- 1 000 € Compte 2151 – opération 266 (ZAE) – voirie ZI Ambert
- + 1 000 € Compte 2111 – acquisition terrains compensation zones humides

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_03-DE

Recettes réelles le 10/10/2023

+ 16 650 € compte 1341 – opération 290 (auberge des Supeyres) – nouveaux dossiers aides Cot

Excédent 13 326 €

Pôle CSV

Dépenses réelles

- 6 887,20 € compte 2315 – opération 107 (médiathèque Ambert) – travaux non réalisés

- 112,80 € Compte 2315 – opération 304 (gros entretien piscine) – crédits restants

+ 7 000 € compte 2315 – opération 196 (piscine) – travaux énergétiques

Neutre

Pôle SOCIAL

Dépenses réelles

+ 3 987 € compte 2317 – opération 289 (maison santé Ambert) – immo. reçues au titre d'une mise à disposition

Déficit de 3 987 €

Administration générale

Dépenses d'ordre

+ 2 220,00 € compte 2312/041 – intégration frais études

+ 154 924,50 € compte 2313/041 – intégration frais études

+ 14 663,25 € compte 2315/041 – intégration frais études

+ 4 574,70 € compte 2317/041 – intégration frais études

+ 8 937,00 € compte 2318/041 – intégration frais études

Recettes d'ordre

+ 2 220,00 € compte 2031/041 – intégration frais études

+ 154 358,34 € compte 2031/041 – intégration frais études

+ 566,16 € compte 2033/041 – intégration frais études

+ 14 663,25 € compte 2031/041 – intégration frais études

+ 4 574,70 € compte 2031/041 – intégration frais études

+ 8 937,00 € compte 2031/041 – intégration frais études

Neutre

BUDGET SPANC - 425 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

+ 9 000 € compte 6411 – Charges de personnel

+ 1 800 € compte 6336 – Charges de personnel

Recettes réelles

+ 10 800 € compte 7062 – redevance assainissement

Neutre

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES - 430 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

+ 700 € compte 6611 – régularisation échéance d'emprunt 2020

- 700 € compte 63513 – crédits restants

Neutre

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_03-DE

Reçu le 10/10/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

- 65 000 € compte 2188 – opération 185 (équipement de collecte et déchetterie) – pas d'achat de bacs et de bennes
- 21 000 € compte 2313 – opération 249 (ressourcerie) – MO ressourcerie
- + 60 000 € compte 2182 – opération 182 (acquisition véhicules ramassage OM) – achat BOM 15 000 € + fourgon 45 000 €
- + 25 000 € Compte 2158 – opération 294 (bio déchets) – achat broyeur
- 30 000 € compte 2158 – erreur saisie budget pas d'opération
- + 30 000 € compte 2158 – opération 258 (déchetterie Marat) – rectification erreur
- 7 200 € compte 2111 – opération 269 (déchetterie St Anthème) – annulation transfert terrain les Gournets
- + 8 100 € compte 1641 – régularisation échéance d'emprunt 2020

Neutre

BUDGET GITES D'ENTREPRISES - 420 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

- + 1 188 € compte 63512 – gîte d'entreprise Dore – taxes foncières régularisation 2022
- + 5 500 € compte 615228 – gîte d'entreprise Vertolaye – rénovation bureau
- + 2 362 € compte 6542 – gîte d'entreprise Vertolaye – créances éteintes
- + 2 € compte 65888 – gîte d'entreprise Vertolaye – régularisation TVA N-1

Dépenses d'ordre

- + 72 184 € compte 023 – virement à la section d'investissement

Recettes réelles

- + 67 755 € compte 7552 – augmentation subvention équilibre budget principal
- + 4 585 € compte 7088 – gîte d'entreprise Vertolaye – autres produits
- + 4 467 € compte 752 – gîte d'entreprise Vertolaye – revenus des immeubles

Recettes d'ordre

- + 4 429 € compte 7811 – gîte d'entreprise Dore – reprises sur amortissements

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

- + 4 585 € compte 165 – gîte d'entreprise Vertolaye – cautions
- + 42 210 € Compte 2138 – opération 102 (gîte entreprise Vertolaye) – extension et façade
- + 9 990 € compte 2138 – opération 103 (gîte entreprise Olliergues) – travaux talus mur de soutènement
- + 970 € compte 2313 – opération 104 (plateforme Vertolaye) – réseaux
- + 10 000 € compte 2031 – opération 105 (gîte petite vitesse) – étude de projet

Dépenses d'ordre

- + 66 € compte 28152 – gîte d'entreprise Dore – régularisation des suramortissements
- + 1 440 € compte 281538 – gîte d'entreprise Dore – régularisation des suramortissements
- + 2 923 € compte 28184 – gîte d'entreprise Dore – régularisation des suramortissements

Recettes d'ordre

- + 72 184 € compte 021 – virement de la section de fonctionnement

Neutre

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_03-DE
Reçu le 10/10/2023

BUDGET ATELIERS RELAIS - 418 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

- + 8 500 € compte 63512 – atelier relais Trapon - taxes foncières régularisation 2022
- + 3 500 € compte 63512 – CAT Ambert - taxes foncières régularisation 2022
- + 3 500 € compte 63512 – usine relais Compte - taxes foncières régularisation 2022
- + 3 000 € compte 63512 – usine relais Livraois - taxes foncières régularisation 2022
- + 1 500 € compte 63512 – atelier relais boulangerie Vertolaye - taxes foncières régularisation 2022

Recettes réelles

- + 8 500 € compte 70878 – atelier relais Trapon – remboursement taxes foncières 2022
- + 3 500 € compte 70878 – CAT Ambert - remboursement taxes foncières 2022
- + 3 500 € compte 70878 – usine relais Compte - remboursement taxes foncières 2022
- + 3 000 € compte 70878 – usine relais Livraois - remboursement taxes foncières 2022
- + 1 500 € compte 70878 – atelier relais boulangerie Vertolaye - remboursement taxes foncières 2022

Neutre

BUDGET ZA LES BARTHES - 419 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

- + 2 185 € compte 66111 – régularisation intérêts emprunt

Dépenses d'ordre

- + 2185 € compte 608 – transfert de charges

Recettes d'ordre

- + 2185 € compte 796 – transfert de charges
- + 2185 € compte 7133 (042) – stock final

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'ordre

- + 2185 € compte 3351 (040) – stock final

Recettes réelles

- + 2 185 € compte 1641 – emprunt

Neutre

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 12 octobre 2023

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_03-DE
Reçu le 10/10/2023